

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie la Forêt des Découvertes Inc.		Date d'inspection Le 15 juin 2026	
Nom de l'établissement Garderie la Forêt des Découvertes 2		Numéro de permis 2020033	
Adresse 70 avenue des Pionniers Balmoral NB E8E 1E1		Numéro de téléphone (506) 509-0079	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 38	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Mona Martin	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

### Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement en après-midi pour une inspection de surveillance.
- Lors de la visite, le ratio est respecté. Les nourrissons ne sont pas mélangés avec les autres groupes d'enfants après 8h30 ni avant 16h30.
- Les jouets sont variés et en quantité suffisante pour tous les enfants présents.
- L'équipement fixe est entouré d'une surface protectrice de la profondeur appropriée aussi installée selon les instructions du fabricant selon la directrice.
- Affiché dans un endroit bien en vue sont les documents suivants: le permis et le rapport d'inspection, la routine quotidienne, les procédures d'évacuation, le nom de l'administrateur/exploitant, le nom et le numéro de téléphone du mentor en assurance de la qualité et de l'inspecteur, les allergies constituant la mort, un avis pour informer les parents de l'existence d'une maladie transmissible.
- Les exercices d'évacuation en cas d'incendie sont menés mensuellement ainsi que la vérification des détecteurs et avertisseur de fumée. Un plan d'entretien est fait chaque mois concernant la vérification de tout l'équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : les dates de vérification et de réparation, les mesures à prendre et celles qui ont été prises, le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications.
- Un registre d'incidents mineurs est tenu. Le parent est avisé des incidents et signe le registre.
- Observations:  
Groupe de nourrissons: Le changement de couche et la sieste ont été observés.  
Groupe de 2-4 ans : L'éducatrice raconte une histoire aux enfants avant la sieste.  
Groupe de 4 ans: Lors de la visite, les enfants se reposent sur leur matelas.
- Discussions avec la directrice concernant les maladies transmissibles. J'ai remis les nouvelles affiches sur les maladies transmissibles.

original signé par  
Mona Martin

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 15 juin 2026

Date

original signé par  
Naomie Pelletier

Le 15 juin 2026

---

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

---

Date

*"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"*